

# 41° Rallye AIN JURA - PARC ASSISTANCE VALEXPO

Dans le cadre de l'organisation du parc d'assistance et **afin de définir votre emplacement** nous vous demandons de joindre avec votre engagement cette fiche de renseignement dûment complétée.

Les frais d'engagement incluent un emplacement au parc d'assistance :

\* 49m<sup>2</sup> pour une voiture

\* 98m<sup>2</sup> pour deux voitures (hors assistance commune où les dimensions pourront être inférieures)

Si cette fiche n'est pas jointe à votre engagement vous serez en assistance à l'emplacement que vous donnera l'organisation. **Cette fiche est le seul document qui puisse vous donner droit à une assistance regroupée entre plusieurs équipages.** Vous vous engagez à respecter scrupuleusement ces surfaces et à ne pas dégrader ou planter quoi que ce soit dans le revêtement du parc d'assistance.

*Horaires d'ouverture: le vendredi 11 mai dès 11h00*

**Nom de l'équipage:** \_\_\_\_\_

Merci préciser les équipages avec qui vous souhaitez être regroupé, et préciser si il s'agit d'une assistance commune :

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1												
2												
3												
4			4	9	m <sup>2</sup>							
5												
6												
7												
8												
9												
10												
11												
12												

Réservé à l'Organisation	
N°	

**Type de véhicule d'assistance:**

<input type="checkbox"/>	fourgon
<input type="checkbox"/>	camping car
<input type="checkbox"/>	19 tonnes .....x.....
<input type="checkbox"/>	semi remorque .....x.....

Nombre de véhicules **de course** pour cette assistance: .....

Immatriculation:

Longueur et largeur du véhicule y compris auvent, bâche, structure légère...:

*Extrait de l'article 12.7 du règlement*

**12.7.5.1 Bâches**

**Les équipes d'assistance devront disposer sous chaque voiture de course d'une bâche (3mx5m minimum) étanche et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture et déposer sous chaque véhicule d'assistance une bâche sous la partie mécanique.**

**12.7.5.2 Extincteur**

**Il est demandé de tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.**

**La pénalité pour défaut d'extincteur et/ou de bâche dans les parcs est de 200 € pour chaque infraction constatée. Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur.**

Les changements de dernière minute ne seront plus pris en compte à partir du Vendredi 4 mai 17h

Contact: Margaux DARMES responsable du parc d'assistance ☎ 06 78 19 36 31

✉ margaux\_ver@hotmail.fr

**A RETOURNER AVEC LE BULLETIN D'ENGAGEMENT**